

## **DELIBERATION N°2022-03-31-01**

**Séance du 31 mars 2022**

Point n°1 : Diplômes universitaires –habilitations

LE CONSEIL DU POLE SOCIETES

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 70 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'IAE Nantes - Economie & Management, en date du 15 mars 2022 ;

Considérant ;

le DU Gestionnaire de clientèle patrimoniale relevait d'un partenariat avec la Caisse d'Epargne pour accompagner la montée en compétences de leurs salariés sur une durée de 5 ans. Au terme de ce partenariat, il n'a pas été demandé le renouvellement de l'habilitation de ce DU spécifique.

La formation de la dernière promotion s'est déroulée lors de l'année universitaire 2020-2021, dans le cadre de l'habilitation dont le terme était l'année 2020.

Cependant, le jury n'a pu se réunir qu'en mars 2021 pour des raisons sanitaires. Afin de pouvoir éditer les diplômes de ce DU dont la délibération du jury est datée de mars 2021, il est nécessaire d'acter la prolongation de l'habilitation pour l'année universitaire 2020-2021.

Après délibération, la prolongation de l'habilitation du DU Gestionnaire de clientèle patrimoniale pour l'année universitaire 2020-2021 est approuvée.

Membres en exercice	28
Nombre de votants	22
Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	1

Nantes, le 31 mars 2022

Hélène PEROZ  
Directrice du pôle Sociétés

